DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES
POUR LES ZONES NON INTERCONNECTÉES
15/11/2026



CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE PARTAGÉ EN RÉSIDENTIEL COLLECTIF
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	
Puissance de recharge autorisée	Entre 3,7 et 7,4 kW
Types de prises sur le même point de recharge	Socle de prise T2S ou connecteur avec câble attaché*(1)*
Puissance de raccordement au réseau électrique autorisée	Jusqu'à 7,4 kVA par point de recharge
Raccordement au réseau	TGBT*(2)* parties communes ou point de livraison dédié à la recharge de véhicules électriques*(3)*
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Obligatoire
Qualification de l'installateur	Obligatoire par le decret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 KW
Système d'identification usager*(4)*	Obligatoire
Système de pilotage énergétique*(5)*	Obligatoire
Système de supervision	Obligatoire
Collecte des données de recharges	Obligatoire via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité

(1) Seuls les connecteurs T2S avec cable attaché solidaire à la borne et compatibles avec la norme NFC 15-100 sont acceptés.
(2) Tableau Général Basse Tension. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau public de distribution et les installations électriques privées.
(3) Les raccordements à des points de livraison d'habitations ne sont pas acceptés.
(4) Lecteur de badge sans contact compatible a minima avec la spécification technique CEN/TS/16794.
(5) Capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.